



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COLLÉGIAL DU ROMO PHOTO CLUB DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Président de séance : Marcel Covello

Membres du Conseil Collégial présents : Jean Claude Lailliau, Jérôme Bouet, Philippe Chansac, Franck Lachaume, Stéphanie Burgun, Jean Luc Boileau.

Absent excusé : Patrick Chancelier

Adhérente invitée : Pas d'invité

Ordre du jour de la réunion :

1. Présentation du nombre d'adhérents et des comptes pour le mois de septembre 2025.
2. Achat divers.
 - 2.1 : Terminal SUMUP ;
 - 2.2 : Achat d'un tampon pour le trésorier ;
 - 2.3 : Remplacement de l'imprimante HP.
- 3 Point sur l'exposition du club d'octobre 2025.
- 4 Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025.
- 5 Rapport de la commission impressions.
- 6 Formation studio portrait
- 7 Candidature pour intégrer le club.
- 8 Sujets divers
 - 8.1 : Débriefing sur l'intervention d'Alexandre Roubalay.
 - 8.2 : Conception de nouveaux flyers.
 - 8.3 : Crédit de Carole Azevedo ;
 - 8.4 : Demande de Thierry Letuillier concernant l'exposition chez Ciné Sologne.
 - 8.5 : Information sur les commentaires transmis lors des séances de projection.
 - 8.6 : Respect des demandes envoyées par mail.

1. Présentation du nombre d'adhérents et des comptes pour la période de juillet et août de juin 2025.

Pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre 2025, le club compte 42 adhérents, et les mouvements des comptes sont les suivants :

Les recettes : 676.09 €

Les dépenses : 515.83 €

Solde du compte courant : 1553.26 €

Caisse espèces : 20.81 €

Le livret association présente un solde positif de : 4820.46 €

Le compte titres présente un solde positif de : 20 €

L'actif du Romo Photo Club au 31 août 2025 est de : **6447.49 €**

2. Achats divers

2.1 - Achat du terminal de paiement SUMUP.

Le terminal Sumup a été acheté pour un prix de 65 euros. Cet appareil permet d'accepter les paiements par carte bancaire. Ainsi, les adhérents auront désormais la possibilité de payer leurs adhésions, les tirages photos et autres par carte. Il sera également utilisé lors des ventes pendant les expositions.

Les frais de transaction sont de 1.75%, il n'y a pas eu de frais d'inscription ni d'installation pour ce terminal.

2.2 - Achat d'un tampon pour le trésorier.

Le trésorier a demandé d'acheter un tampon avec l'intitulé du club et le numéro de compte bancaire pour endosser les chèques. Proposition validée par le Conseil Collégial.

2.3 - Remplacement de l'imprimante HP.

Notre imprimante HP qui est utilisée pour les impressions bureautiques ne fait pas de recto-verso. Il est proposé d'acquérir une nouvelle imprimante HP en conservant notre abonnement de remplacement des cartouches, afin d'éviter de réaliser les impressions sur nos imprimantes personnelles.

Le coût est 130 euros, HP nous fait une remise de 10%, et l'imprimante actuelle est reprise pour 30 euros. L'investissement pour cet achat est de 87 euros.

Le Conseil Collégial valide cet investissement.

3. Point sur l'exposition du club d'octobre 2025

- Toutes les impressions demandées par les adhérents sont réalisées, ce qui représente une cinquantaine de tirages. Tous les passes partout demandés sont également disponibles. Il ne reste que trois paiements à recevoir.

- La mise sous cadre est faite, à l'exception de deux personnes, photos qui seront encadrées par nos soins.
- Concernant la communication, les banderoles ont été mises dans Romorantin. Les invitations sont envoyées à nos partenaires ainsi qu'aux VIP. Des affiches ont été distribuées, l'exposition est également en ligne sur le Panneau Pocket de Villefranche sur Cher et va être envoyée aux autres communes de proximité qui utilisent cette application. Un article va être diffusé sur Radio Sologne.
- La conception du livret à destination des visiteurs a été faite par Sylviane que nous remercions.
- Les impressions, soit 120 livrets ont été réalisées par Jean Claude sur son imprimante personnelle soit 240 pages imprimées, le coût chez un imprimeur était de 90 euros, c'est pour cette raison que nous n'avons pas retenu cette solution. Un dédommagement de 20 euros est accordé à Jean Claude par le Conseil Collégial.
- Concernant la logistique, le rendez-vous pour le montage est fixé le vendredi 17 octobre à 8h30 dans les locaux du club. Désiré se charge du transport des grilles et dix adhérents ont répondu présents pour cette mise en place.
- Entre 7 et 9 personnes seront présentes pour tenir les permanences pendant l'exposition, le samedi et le dimanche.
- 12 personnes se sont positionnées pour s'occuper du démontage le dimanche soir.
- Jean Luc, a demandé aux adhérents d'envoyer des photos insolites qui seront exposées, ainsi que quelques clichés sur les sorties organisées en 2025.

4. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025.

- L'assemblée Générale Ordinaire du club se tiendra le vendredi 24 octobre 2025 à 19h00.
- Les convocations, pouvoirs, demandes pour être élu au Conseil Collégial ainsi que les bulletins de renouvellement d'adhésion ont été transmis par mail aux adhérents le 2 octobre 2025.
- Nos partenaires et VIP sont informés et invités à notre assemblée générale ordinaire.
- Cette année, trois postes au Conseil Collégial sont à pourvoir. A ce jour la seule candidature reçue est celle de Jean Claude Lailliau, sortant cette année et qui souhaite renouveler sa candidature.
- Le document qui sera projeté aux adhérents lors de cette assemblée est présenté aux membres du Conseil Collégial, qui valide cette présentation.

5. Rapport de la commission impressions.

- La commission impression souhaite faire réviser les deux imprimantes utilisées pour les tirages photos.

- L'imprimante Epson pose un problème de décalage sur des impressions, et la Canon laisse des traces noires et corne le papier.
- Une société basée à Bourges va être contactée pour programmer une intervention.
- Une nouvelle référence de papier a été essayée pour les impressions photos, il s'agit de l'Echting Rag Canson, son coût d'exploitation n'est pas encore estimé à ce jour, suite aux résultats obtenus le tarif des impressions avec ce papier doit être défini rapidement, pour être cohérent avec le prix d'achat.
- Stéphanie, indique que depuis la reprise de la commission, il y a un an, un inventaire des papiers et cartouches d'encre est réalisé au fil de l'eau. Il en est de même pour le nombre de tirages effectués.

6. Formation studio portrait.

- Les formations studio portrait organisé par Michel Viault du club de Selles sur Cher ont débutés avec une participation de huit adhérents lors de la première session dédiée à la théorie.
- Une deuxième séance sur la pratique a été suivie par trois adhérents, et une troisième demi-journée est programmée.

Les participants sont très satisfaits de cette formation.

- Le Conseil Collégial a acté de dédommager Michel Viault pour ses frais de déplacement, soit en accord avec lui, quatre euros par séance et de lui offrir un panier garni d'une valeur de 50 euros pour le remercier de son investissement.

7. Candidature pour intégrer le club.

- Monsieur Pascal Franquelin souhaite adhérer au Romo Photo Club. Il est venu lors de deux séances de projection ce qui lui a permis d'échanger avec des adhérents et de présenter une série de photos animalières.
Le Conseil Collégial a validé sa candidature.

8. Sujets divers.

8.1 - Débriefing sur l'intervention d'Alexandre Roubalay.

A la demande de Jérôme, Alexandre Roubalay est intervenu avant la séance de projection du vendredi 12 septembre, pour proposer différents stages de photographies animalières. Il semble que cette intervention ait intéressé quelques adhérents.

8.2 - Conception des nouveaux flyers du RPC.

Des nouveaux flyers de présentation du RPC sont réalisés, et imprimés. Ils remplacent les anciens qui n'étaient plus adaptés.

8.3 - Crédit de Carole Azevedo.

Carole a payé 46 euros pour des demandes d'impressions qu'elle a annulée avant que celle-ci ne soient réalisées. Cependant son chèque avait déjà été encaissé, par conséquent son crédit pourra être utilisé pour payer son adhésion 2025.

8.4 - Demande de Thierry Letuiller.

Thierry a posé une question sur l'exposition de séries photos exposées chez Ciné Sologne. A l'issue de cette réunion, un échange téléphonique pour avoir des éléments complémentaires sur sa demande a eu lieu, il s'agit de savoir si le club a débuté l'exposition des séries dans ce cinéma, car il n'y a pas eu de retour fait aux adhérents sur les dates et photos exposées.

8.5 - Information sur les commentaires transmis lors des séances de projection.

Lors des séances de projection, les commentaires sont très souvent similaires, comme par exemple, « La photo n'est pas de niveau, il faut déboucher les ombres, le sujet principal est trop centré... ».

Il a été demandé que des explications sur le comment procéder pour résoudre ce type d'anomalie soit montré aux adhérents, en prenant une photo et montrer le résultat sur un logiciel de traitement comme Lightroom. Il ne s'agit pas de faire une formation, mais de permettre de comprendre le résultat que cela peut apporter, afin de motiver les adhérents à utiliser ce type de logiciel.

Cette question est à l'étude pour sa mise en œuvre.

8.6- Respect des demandes envoyées par mail.

Il s'avère que lors des demandes envoyées par mail aux adhérents, celles-ci ne soient pas toujours respectées par quelques adhérents.

Pour exemple, lors d'une sollicitation pour envoyer des photos dédiées à une exposition, certains les transmettent directement à un membre du Conseil Collégial sans respecter la procédure.

Cela peut poser un problème sur le nombre de retour recensé par le secrétaire qui a adressé la demande. Il en est de même pour différents sujets.

Il est important de respecter les demandes afin d'éviter les erreurs et oublis.

La réunion se termine à 21h30.

La prochaine réunion se tiendra :

Le mardi 4 novembre 2025 sous la présidence de Jérôme Bouet.

L'invitée à cette réunion reste à définir.